

original remis  
au chef de dép. le 15.6.

- HR.

- 2 -

Notice

concernant l'espionnage et l'activité  
politique des attachés militaires et,  
en général, des membres des légations  
étrangères.

I.

1.) Depuis la fin des hostilités, nous n'avons eu connaissance d'aucun cas important d'espionnage militaire de membres de légations étrangères. Le seul cas qui nous soit connu dans cette catégorie est celui de Rydl, employé de chancellerie à la Légation de Pologne, qui s'est rendu coupable de tentatives d'espionnage militaire en cherchant à obtenir des renseignements sur le matériel militaire des chemins de fer de la Suisse. Sur la demande du Protocole, le ministre polonais a laissé entrevoir que Rydl serait rappelé en Pologne.

2.) En ce qui concerne spécialement les attachés militaires ( et attachés de l'air), il résulte d'un rapport du Service de l'Etat-Major général du 8 juin 1948 que leur activité réelle correspondrait à leur tâche officielle: représentation de l'armée nationale en pays étrangers, observation et documentation sur l'organisation, l'équipement et l'entraînement de l'armée, etc. D'après ce que a pu constater le Service de l'Etat-Major général, certains des attachés militaires s'adonneraient à l'étude des conditions qui sont à la base de la défense nationale suisse, d'autres s'occuperaient de questions d'organisation et d'armement. D'autres enfin n'examineraient qu'à l'occasion des questions spéciales. Dans certains cas, très rares du reste, on pourrait constater un désintéressement complet pour les affaires militaires. Cela serait le cas surtout du Colonel Zaimoff,



- 2 -

attaché militaire auprès de la Légation de Bulgarie, cette attitude étant due d'ailleurs à son activité dans un autre domaine, ainsi que nous le verrons plus bas.

Nous avons pourtant rencontré les noms de 3 attachés militaires dont l'activité mérite d'être mentionnée. Il s'agit du même colonel Zaimoff, du colonel Brandl, attaché militaire polonais, et du colonel Kopacka, attaché militaire tchécoslovaque. Etant donné pourtant que leur activité se concentre sur le domaine politique, nous allons examiner ces cas plus bas.

## II.

1.) En revanche, le service de renseignements économiques et politiques, en particulier la surveillance d'émigrants politiques, apparaît être la tâche de certains des membres des légations étrangères, ou plus précisément des légations des Etats satellites de l'URSS. Les difficultés considérables que présente la surveillance de ces personnes empêche pourtant dans la plupart des cas l'obtention de résultats définitifs.

Les renseignements qui vont suivre sont tous puisés dans les rapports du Ministère public fédéral et résultent de l'étude des dossiers des Légations de Bulgarie, de Roumanie, de Yougoslavie, de Tchécoslovaquie, de Pologne, de l'Union soviétique, de Turquie, d'Espagne, d'Angleterre, des Etats-Unis, ainsi que de l'Ambassade de France. Ainsi que nous l'avons déjà relevé, seuls les Etats satellites de l'URSS, c'est-à-dire les cinq premiers mentionnés ci-dessus, entrent en considération pour notre étude.

Selon un rapport du Ministère public fédéral du 20 décembre 1946, l'espionnage soviétique s'exercerait en Suisse par l'entremise des légations des Etats satellites. C'est l'OZNA qui principalement s'occuperait de la surveillance des ressortissants de

ces Etats. Jusqu'à fin 1946, les agents de l'OZNA se seraient recrutés avant tout parmi les membres des légations et des consulats des Etats en question. Ce système s'étant relevé insuffisant, les agents de l'OZNA auraient été, dès le printemps 1947, répartis dans toutes les villes les plus importantes de la Suisse.

Il faut ajouter que les Etats communistes, y compris naturellement L'URSS, transportent par courrier diplomatique du matériel de propagande communiste dont ils inondent certains offices suisses, en particulier les bureaux de voyage.

2.) L'étude des dossiers permet de citer les cas suivants:

Bulgarie: Le colonel Zaimoff, attaché militaire, se trouverait à la tête des Etats satellites à la solde du Kremlin, ainsi que nous l'avons déjà relevé, et ne s'occuperait pour ainsi dire pas d'affaires militaires. Il est soupçonné de faire de l'espionnage en faveur de l'Union soviétique et de la propagande communiste. Il aurait eu en son temps la tâche de surveiller le ministre Veltcheff. C'est à lui, ainsi qu'au secrétaire de Légation Popoff que serait dû le rappel de ce dernier.

D'après les derniers rapports de notre Légation à Sofia, Zaimoff aurait actuellement la tâche de créer une organisation destinée à surveiller les émigrants bulgares. Il serait secondé dans sa tâche par le consul général bulgare à Genève, Tochkoff. Son aide, Constantin Dimitroff, serait un spécialiste de l'effraction des coffres-forts.

D'après un rapport de la Police de sûreté de Berne, du 5 novembre 1947, Boris Popoff, chargé d'affaires ad interim, serait en relation avec un agent soviétique à Genève, nommé Weizenfeld.

Roumanie: Selon des renseignements fournis par d'anciens membres de la Légation de Roumanie, le centre de l'espionnage économique et de la surveillance politique soviétique se trouverait à Zurich. Un certain Salomon Witzmann, dit Vittianu, jouerait à ce sujet un rôle important. Un employé de la chancellerie de la Légation de Roumanie à Berne, nommé Dimitri Dimitriu, serait chargé de faire rapport à Vitianu sur l'activité des membres de cette Légation et les propos tenus par eux. Dimitriu est l'opérateur de l'émetteur clandestin de la Légation.

Yougoslavie: Le ressortissant yougoslave Michaelo Lompar, qui se trouvait en 1946 comme vice-consul à Genève, se serait livré à un service de renseignements politiques en Suisse en faveur de la Guépéou.

Lorsqu'il s'est agi d'accorder l'agrément à un attaché militaire yougoslave, le Chef de l'Etat-Major général nous écrit, le 27 février 1947, que l'attaché militaire en question était en relation avec l'OZNA et aurait pour tâche de surveiller ses compatriotes se trouvant en Suisse.

Il semble que l'homme le plus dangereux de la Légation de Yougoslavie soit le secrétaire Jagos Vukovic, communiste convaincu et homme de confiance de l'OZNA. Il entretient des relations avec la PdA et entreprend beaucoup de voyages en Suisse, dont le but n'est pas clair.

En général, on peut dire que c'est surtout la Légation de Yougoslavie qui s'est livrée à une activité d'espionnage. Elle cherche à recueillir des renseignements, non pas seulement sur les organisations des réfugiés yougoslaves, mais aussi sur les administrations fédérales et cantonales et les préparations militaires de la Suisse. Malheureusement les preuves définitives nous font encore défaut.

USSR: La Légation de Russie voue un grand intérêt à l'espionnage économique. Un certain nombre d'ingénieurs fait

- 5 -

des voyages en Suisse pour recueillir des renseignements.

Un des agents serait un certain Boris Pavlenko fonctionnaire de la division commerciale. Lui et les autres ingénieurs seront munis de petits appareils photographiques.

La Légation entretient des relations avec Léon Nicole et avec Max Lerch, secrétaire de l'Association Suisse-Union Soviétique. Nous ne sommes malheureusement pas renseignés sur les agissements des fonctionnaires de la Légation soviétique.

Pologne: En 1946, une certaine Hanna Jedrychowska travaillait à la Légation de Pologne en qualité de secrétaire privée du ministre. Elle aurait été chargée, en tant qu'agent secret, de surveiller l'activité des émigrants polonais en Suisse. La Police de sûreté de Berne n'a encore pas été à même d'apporter la preuve de cette activité. Il serait pourtant certain qu'elle était une communiste convaincue. Elle a du reste quitté la Suisse en juillet 1947.

Le colonel Brandl, attaché militaire, passe pour être un agent dangereux. Certains indices portent à conclure qu'il aurait sous ses ordres des agents chargés d'un service de renseignements. L'employé de chancellerie Rydl, dont nous avons parlé plus haut, serait un de ceux-ci. Brandl serait un militaire de métier très qualifié. Il serait membre du parti communiste.

Tchécoslovaquie: L'attaché de presse Josef Sup aurait également une activité politique. Il entretient des relations étroites avec les fonctionnaires de la PdA et avec la Koordinationsstelle für Nachkriegsarbeit. Il s'est occupé d'arranger un séjour de vacances pour des communistes tchécoslovaques en Suisse. Sup est en rapport avec l'Association Suisse-Union Soviétique et a chargé son secrétaire de recueillir des renseignements politiques. Nous savons de plus qu'il a surveillé l'ancien ministre à Berne, M. Andrial et a envoyé des rapports sur lui à Prague. Sup a fait partie, avec les fonctionnaires Frantisek Lexa, communiste, Frantisek Messmer et le

représentant du bureau de presse tchèque en Suisse, Antoin Hasek, de l'Aktionsausschuss, qui a été constitué à la Légation en rapport avec le coup d'Etat de février.

Le colonel Kopacka, attaché militaire, serait membre du parti communiste. On dit qu'il aurait rédigé des rapports concernant le Vatican. Son adjoint, Volf, déploierait une assez grande activité dans le service de renseignements. Il s'occuperait surtout de la surveillance des ressortissants tchèques en Suisse. Un autre employé de la Légation, nommé Leka, exercerait une activité analogue.

Josef Just, ancien attaché auprès du consulat général de Tchécoslovaquie à Zurich, contre lequel une interdiction d'entrée a été prononcée, se serait également occupé de surveiller ses compatriotes. Il était en relation avec les milieux suisses d'extrême-gauche.

Un employé de la Légation, Dragovic, nommé récemment attaché commercial adjoint, se livrait à l'espionnage militaire en tentant d'obtenir des renseignements sur notre production de matériel de guerre. L'affaire est encore pendante.

### III.

En ce qui concerne la situation juridique des diplomates et consuls, il est à souligner qu'ils sont tenus à se conformer à la législation en vigueur dans le pays. Les immunités diplomatiques excluent seulement les mesures d'exécution.

Pour compléter, il est à noter qu'il y a aussi certains fonctionnaires à l'ONU, ressortissants des pays satellites et des représentants d'agences de presse qui se livrent à des activités indésirables.

Berne, le 14 juin 1948.

B.